

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi 8 septembre 2021, 19 h 00
Par visioconférence

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Serge Rousseau	Trésorier
M ^{me} Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
M ^{me} Nathalie Gagné	Secrétaire
M ^{me} Hélène Giguère	Administratrice
M. Michel Lagacé	Administrateur
M ^{me} Sylvie Roy	Administratrice
M. Hugo Leblanc	Administrateur
M ^{me} Marie-Josée Savard	Conseillère municipale, district Cap-Rouge–Laurentien

LE QUORUM EST CONSTATÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT :

M ^{me} Marie-Claude Bergeron	Conseillère en urbanisme
M ^{me} Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Marie-Christine Fortin	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe Moussette	Administrateur
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district de la Pointe-de-Sainte-Foy
4 citoyens	

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi le 8 septembre 2021, 19 h
Par visioconférence

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

- | | | |
|----|---|------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | |
| 3. | Demande d'opinion
Agrandissement du stationnement IGA Les Sources
Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur
l'urbanisme relativement à la zone 37109Cc, R.C.A.3V.Q. 309. | |
| 4. | Levée de l'assemblée | 20 h |
-

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Marie-Ève Lacroix procède à l'ouverture de l'assemblée et souhaite la bienvenue aux participants à 19h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Marie-Ève Lacroix fait la lecture de l'ordre du jour. Le point 2. Nomination de la nouvelle présidence du CQ est reporté à la séance du 15 septembre. La séance est donc entièrement consacrée au traitement de la demande d'opinion.

3. Demande d'opinion / Agrandissement du stationnement IGA Les Sources

Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone X (R.Q.Q.3V.4.309)

Mme Priscilla Lafond explique brièvement le processus d'une demande d'opinion. Elle explique qu'une consultation écrite a lieu du 26 août au 9 septembre. Un rapport préliminaire a été acheminé aux administrateurs du conseil de quartier faisant état des commentaires reçus en date du 8 septembre.

Mme Marie-Claude Bergeron de la gestion territoriale de la Ville de Québec présente le projet de modification de règlement et l'échéancier des prochaines étapes.

À la suite de la présentation, plusieurs membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Cap-Rouge posent leurs questions. Les citoyens sont ensuite invités à poser leurs questions.

Sur proposition dûment appuyée, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Cap Rouge recommandent au conseil d'arrondissement à l'unanimité de refuser le Règlement R.C.A.3V.Q. 309 de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voir le rapport de consultation ci-joint en annexe.

5. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par M. Michel Lagacé et appuyée par Mme Marie-Ève Lacroix à 20 h et est acceptée à l'unanimité.

Procès-verbal préparé par M^{me} Marie-Christine Fortin et révisé par Mme Priscilla Lafond.

Nathalie Gagné, secrétaire

Marie-Ève Lacroix, vice-présidente

MANDATÉ : Conseil de quartier du Cap-Rouge

Numéro de dossier : R.C.A.3V.Q.309

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion tenue le 8 septembre 2021, 19 h en visioconférence sur la plateforme ZOOM</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 37109cc, R.C.A.3V.Q. 309</p> <p>(Projet d'agrandissement de l'aire de stationnement du IGA Les Sources – utilisation temporaire- quartier du Cap-Rouge - district de Cap-Rouge-Laurentien)</p>
<p>4. Présences</p>		
<p>Membres avec droit de vote : M^{mes} Nathalie Gagné, Hélène Giguère, Marie-Ève Lacroix et Sylvie Roy MM. Michel Lagacé, Hugo Leblanc et Serge Rousseau.</p> <p>Membres sans droit de vote : M^{mes} Marie-Josée Savard</p> <p>Présentation : M^{me} Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme Division de la gestion territoriale, Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.</p> <p>Animation et préparation du rapport : M^{me} Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne</p>		
<p>5. Informations présentées et description du projet</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Information relative au déroulement de la consultation publique et de la demande d'opinion Présentation par Mme Marie-Claude Bergeron des modifications proposées <p>Objet de la demande :</p> <p>Le conseil de quartier a reçu le mandat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion) en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec. <p>L'entreprise Les immeubles Gavan (IGA Les Sources) souhaite agrandir le stationnement existant en y aménageant une trentaine de cases de stationnement additionnelles, ainsi qu'une halte cycliste et un aménagement paysager. La demande vise à permettre une utilisation temporaire d'une durée de cinq ans de cet espace, puisque la construction d'un bâtiment est projetée à moyen terme à cet endroit.</p> <p>Ce projet de modification comporte des dispositions susceptibles d'approbation réglementaire.</p>		
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté Conseil d'administration du conseil du Cap-Rouge</p>		
<p>Sur proposition dûment appuyée, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Cap-Rouge recommandent au conseil d'arrondissement à l'unanimité de refuser le Règlement R.C.A.3V.Q. 309 de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme tel que proposé.</p>		
<p>7. Questions et commentaires du public</p>	<p>Nombre de personnes présentes : 4 Nombre d'interventions : 2</p>	
<p>1. Une participante veut savoir s'il s'agit d'une demande pour l'installation d'une halte cycliste puis de l'agrandissement du stationnement, ou plutôt d'une demande visant l'agrandissement du stationnement et de l'installation d'une halte cycliste.</p>		

Réponse de la ville : Il n'y a pas d'ordre qui importe, les deux font partie de la demande.

Elle fait aussi allusion à l'ancienne fonction du terrain comme site d'enfouissement et fait part aux autres participants de sa vision en tant que commerçante. Elle fait remarquer l'implication du propriétaire dans la communauté.

2. Une participante demande des précisions sur le calcul du nombre de stationnements requis. Elle trouve incohérent de demander plus de stationnements pour éventuellement les retirer alors qu'il y aura plus de commerces. Elle déplore que les arbres prévus au plan de construction n'aient pas été plantés.

8. Questions et commentaires du mandat **Conseil d'administration du conseil de quartier du Cap-Rouge**

Les administratrices et administrateurs du conseil d'administration du conseil de quartier du Cap-Rouge se questionnent sur **ce qui justifie l'ajout de 31 cases de stationnements**. Plusieurs fréquentent le IGA et affirment ne jamais avoir constaté qu'il manquait de stationnements. Un administrateur est plutôt d'avis qu'il manque de d'espaces de stationnement de l'autre côté du IGA, où se trouvent entre autres Optique de la Capitale.

On fait référence au **plan de construction** qui a été adopté il y a plus d'une dizaine d'années. Un administrateur fait la lecture de certains passages et démontre que ce qui était prévu n'a pas été réalisé, que les délais n'ont pas été respectés, entre autres concernant la plantation prévue de 43 arbres et la construction du bâtiment C. On s'interroge à savoir si la Ville a fait un suivi de ce plan de construction.

Réponse de la ville : On prend note des questionnements des administrateurs en lien avec le plan de construction. Un suivi sera fait par la gestion territoriale qui séance tenante, n'est pas en mesure de répondre à ses questions. Des vérifications seront faites concernant la plantation des arbres qui devait être faite et la construction du bâtiment C.

La conseillère municipale tient aussi à préciser qu'il n'est pas rare qu'avec un plan de construction on rencontre des retards. Le contexte économique doit aussi être pris en considération.

On se questionne également sur le mécanisme d'**autorisation temporaire**. On demande si cette autorisation temporaire est renouvelable, s'il y a un nombre de fois maximum où elle peut être renouvelée. Dans les circonstances, on s'inquiète du caractère temporaire de cet agrandissement de stationnement. On craint qu'il devienne permanent, considérant que la construction qui devait y être faite n'a pas encore été réalisée, malgré les délais prescrits au plan de construction.

Plusieurs se disent perplexes et sont plutôt septiques quant à l'aspect temporaire de la demande. On trouve plutôt paradoxal d'ajouter des espaces de stationnement pour les retirer plus tard, alors qu'il y aura encore plus de commerces avec la construction du bâtiment C.

On fait aussi état de la dangerosité de l'accès sur Jean-Gauvin, qui n'est pas en ligne avec celle du centre commercial situé de l'autre côté de la rue. La circulation y serait déjà compliquée. Les administrateurs craignent que l'ajout de stationnements aient pour effet d'augmenter l'achalandage et ainsi d'**aggraver la dangerosité du secteur**.

Des éclaircissements sont demandés à propos de la halte cycliste qui est proposée, ainsi que sur le plan montrant les cases de stationnement.

Réponse de la ville : Concernant les cases de stationnement, on explique qu'il s'agit d'un premier schéma qui avait été fourni, qui depuis a été revu et corrigé.

L'installation de bornes électriques est accueillie comme une excellente suggestion.

On demande s'il est possible d'exiger un diamètre minimal pour la grosseur des arbres qui seraient plantés.

On suggère que l'espace asphalté qui apparaissant sur le plan, entre la piste cyclable et le terrain ciblé, soit recouvert d'un matériau perméable plutôt que d'asphalte.

On fait référence à l'article paru dans le journal l'Appel qui présentait la demande de modification d'une façon peut-être plus claire que ce qui était disponible sur la plateforme de consultation citoyenne.

On demande si les coûts liés à la halte cycliste seraient entièrement assumés par le demandeur.

Les administrateurs auraient aimé qu'un représentant de Gavan participe à la rencontre. Il aurait pu répondre à leurs questions. Certains aspects du projet les laissent perplexes et dans les circonstances, avec tout ce qui n'a

pas été réalisé et qui était prévu au plan de construction, avec la circulation déjà compliquée dans cet espace, ils ne sont pas à l'aise de recommander cet agrandissement de stationnement.

9. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion territoriale et à l'assistant-greffier de l'Arrondissement.
Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par

Signé

Serge Rousseau
Président
Conseil de quartier du Cap-Rouge

20 septembre 2021

Préparé par

Signé

Priscilla Lafond
Conseillère en consultation publique
Service de l'interaction citoyenne